

DÉPARTEMENT DU CALVADOS  
**Communauté d'Agglomération  
LISIEUX NORMANDIE**

6 rue d'Alençon  
CS 26020  
14106 LISIEUX Cédex

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N° 2018.053

L'an deux mille dix-huit, le jeudi trente et un mai, à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie se sont réunis, en la Salle Canada au Parc des Expositions de Lisieux sur convocation de Monsieur François AUBEY, Président, envoyée le vingt-cinq mai deux mille dix-huit et affichée au siège de la Communauté d'Agglomération à compter du même jour.

**Date de la convocation :** 24 mai 2018

**Membres en exercice :** 132

**Présents :** 107

**Votants :** 124

**Etaient présents :** M. Gérard LOUIS, M. Philippe MESLON, Mme Annick SEVESTRE, M. Gérard VACQUEREL, Mme Geneviève WASSNER, Mme Evelyne LE BARBIER, M. Alain DUTOT, M. Eric BOISNARD, M. Serge TOUGARD, M. Jean-Pierre GALLIER, M. Bernard BROISIN-DOUTAZ, M. Roger LEPAGE, M. Michel BRETTEVILLE, M. Sylvain BALLOT, M. Denis NOYEAU, M. Christian DECOURTY, M. Alain MIGNOT, M. Daniel JEHANNE, Mme Isabelle LEROY, M. Denis POUTEAU, M. Didier PELLERIN, M. Michel CAILLOT (suppléant), Mme Michèle RESSENCOURT, Mme Martine ASSIRE, M. Bernard AUBRIL, Mme Françoise BRETON, M. Johnny BRIARD, M. Patrick BUHOT, Mme Maggy CHARBONNIER, M. Daniel de la CROUEE, M. Yves JAMBU, Mme Noëlle JOUVIN, M. Jean-Pierre LECOMTE, Mme Corinne LECOURT, M. Serge MARIE, M. Paul MERCIER, Mme Ariane POYNARD, M. Jean-Paul SOULBIEU, M. Emmanuel THILLAYE, M. Philippe VACHER, M. Philippe VIGAN, M. Roland BAUCHET, M. Jean-Claude BENARD, M. Michel CORU, M. Jean-Louis DESMONTS, M. Bernard DORIO, Mme Mireille DROUET, M. François GILAS, M. Philippe GUILLEMOT, M. Michel JULIEN, M. Didier LALLIER, M. Frédéric LEGOUVERNEUR, M. Philippe SOETAERT, Mme Marie-Thérèse STALMANS, M. Joël VREL, M. René YONNET, M. Antoine MAILLE, M. Jean-François DIVERT, M. Pascal TERRIER, Mme Jocelyne BENOIST, Mme Michèle BEROUNSKY, M. Joël DELOZIER, M. Pascal GALLET, M. Alain GUILLOT, M. Marcel JAMES, M. Gérard LAUNAY, M. Bruno LEBOUCHER, M. Hubert MASTROTOTARO, M. Jean-Pierre PERTHUIS, Mme Claudine REQUIER, M. Xavier CHARLES, M. Benoît CHARBONNEAU, Mme Geneviève LEBARON, M. Germain LAMBERT, M. Etienne COOL, Mme Eveline MACREZ, M. Bernard CHAMPION, M. Gérard HENOUILLE, Mme Brigitte HAMELIN, Mme Francine ANGEE, M. Jean-Pierre VARRIN (suppléant), M. Dany TARGAT, M. Jean-Louis SERVY, Mme Huguette GRENON, Mme Béatrice HERMILLY, Mme Evelyne GIRARDIN, M. Jacky BARON-LEROY, Mme Corinne SOUBIEN (suppléante), Mme Colette MALHERBE, Mme Marie-Jeanne AGIS, M. Denis DUBOIS, M. Bernard GASNIER, M. Claude LACOUR, M. Alain MARIE, M. Emmanuel MOREL, Mme Catherine SADY, Mme Léa VERSAVEL, Mme Elisabeth BISSON, M. Antoine DE BOEVER, M. Jean-Marie MORIN, M. Jean-Paul SAINT MARTIN, M. Marc AUNAY, Mme Christelle BACQ DE PAEPE, Mme Françoise FROMAGE, M. Denis GOUJON, M. Pierre MOUNIER.

**Etaient absents** : M. Gilbert DAUFRESNE, M. Gérard BEAUDOUIN, M. François BLIN, Mme Stéphanie ERNOULT, M. Daniel ROUGET.

**Etaient excusés** : Mme Sylvaine HOULLEMARE, M. Xavier LEMARCHAND, Mme Marielle GARMOND, M. Jean-Louis PIETTE, M. Philippe RATEL, M. Paul CLERADIN.

**Pouvoir** : M. Didier MAUDUIT (pouvoir à Monsieur Christian DECOURTY), Mme Déborah DUTOT (pouvoir à M. Alain DUTOT), M. Laurent CAFFIAUX (pouvoir à M. Denis POUTEAU), M. Jean-Pierre GALLET (pouvoir à M. Paul MERCIER), M. Wenceslas LE CHEVALIER (pouvoir à M. Bernard AUBRIL), Mme Isabelle RAYNAUD (pouvoir à Mme Maggy CHARBONNIER), M. Jean-Paul SALLES (pouvoir à M. Emmanuel THILLAYE), M. Patrick BEAUJAN (pouvoir à M. Philippe GUILLEMOT), Mme Patricia HENRY (pouvoir à M. Michel JULIEN), M. Michel PITARD (pouvoir à M. Frédéric LEGOUVERNEUR), M. Jean-Claude RIGUIDEL (pouvoir à Mme Michèle BEROUNSKY), Mme Monique LEBARON (pouvoir à Geneviève Mme LEBARON), M. Christian DE MENEVAL (pouvoir à Mme Françoise MACREL), M. Michel DAIGREMONT (pouvoir à Mme Léa VERSAVEL), M. Jacky MARIE (pouvoir à M. Alain MARIE), Mme Véronique MAYMAUD (pouvoir à M. Serge MARIE), M. Hubert PITARD-BOUET (pouvoir à M. Claude LACOUR).

**Secrétaire de séance** : M. Johnny BRIARD

**OBJET DE LA DELIBERATION** : ENVIRONNEMENT – ELABORATION DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

**Rapporteur** : Mme Mireille DROUET

La loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) fixe des objectifs majeurs et ambitieux en terme de réduction des gaz à effet de serre, de maîtrise des consommations d'énergie, de déploiement et de consommation des énergies renouvelables et de limitation des polluants atmosphériques.

Pour atteindre ces objectifs, la loi prévoit la déclinaison de ces ambitions dans un outil local : le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) qui constitue un projet territorial environnemental, de transition énergétique et de développement durable. Il a été institué par le Plan Climat National, repris par les lois Grenelles puis renforcé par la LTECV. Il a pour double finalité la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire.

L'article L.229-26 du code de l'environnement prévoit que les « Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre existant au 1er janvier 2017 et regroupant plus de 20 000 habitants adoptent un plan climat-air-énergie territorial au plus tard le 31 décembre 2018 ». La communauté d'agglomération est donc dans l'obligation d'adopter un PCAET avant le 31 décembre 2018.

Le PCAET devra :

- concerner les 54 communes qui constituent le territoire de Lisieux Normandie ;
- porter sur l'ensemble des secteurs d'activités du territoire et constituer pour la collectivité un outil opérationnel ;

Son élaboration est soumise aux modalités définies par le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 :

- établissement d'un diagnostic définissant le profil énergie/carbone du territoire suivant l'arrêté du 4 août 2016 qui précise notamment les secteurs d'activités à prendre en

compte et les composants atmosphériques à analyser, sur la base des données consolidées des partenaires institutionnels et en s'appuyant sur le diagnostic Cit'ergie ;

- définition d'une stratégie identifiant les priorités et remplissant les objectifs stratégiques et opérationnels en matière de transition environnementale, énergétique et climatique ;
- phase de concertation et rédaction du plan d'actions avec l'ensemble des acteurs publics et privés du territoire ;
- mise en place d'un dispositif de suivi et d'évaluation du plan climat par l'instauration d'une gouvernance interne partagée ;
- en parallèle de ces différentes étapes, réalisation d'une évaluation environnementale stratégique selon l'ordonnance du 3 août 2016 et le décret du 11 août 2016.

La concertation devra être établie sur les différentes phases d'élaboration du Plan Climat en adéquation avec la démarche Cit'ergie.

Les partenaires seront mobilisés pour l'obtention des données servant au diagnostic (Etat, ADEME, ORECAN, SDEC, Chambres consulaires...) et seront associés sur l'ensemble des phases d'élaboration du projet.

Des réunions publiques et des séances spécifiques de travail seront organisées notamment pour établir un plan d'actions cohérent sur le territoire.

Pour l'assister dans cette démarche, la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie souhaite s'appuyer sur l'expertise de spécialistes et va engager le recrutement des bureaux d'études adéquats en complémentarité avec la démarche Cit'ergie.

La Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie prendra à sa charge les dépenses liées à l'élaboration du PCAET.

## **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV);

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à lancer les démarches de concertation et d'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial s'inscrivant pleinement dans le processus d'évaluation et de labellisation Cit'ergie ;

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents correspondants au lancement ou à l'animation de ce projet ;

AUTORISE le Président ou son représentant à solliciter les services institutionnels et les partenaires pour l'obtention des premières données de diagnostic dans le cadre de son porter à connaissance ;

AUTORISE le Président ou son représentant à solliciter les subventions éventuelles afférentes au projet ;

DECIDE d'inscrire les dépenses et recettes correspondantes dans son budget.

La délibération soumise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200069532-20180531-2018-053-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/06/2018

Affichage : 05/06/2018



Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "François AUBEY".

François AUBEY

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité.*